



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Tél.: 03 20 40 43 27

ae-planification.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Arras, le 15 JUIL. 2014

Le Préfet du Pas-de-Calais

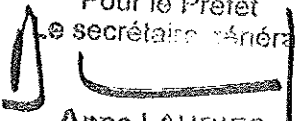
à

M. le Maire d'Ardres
64, Rue des Lombards
62610 ARDRES

Objet: déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de la commune de Ardres -
Information relative à l'absence d'observations par l'Autorité environnementale

Dans le cadre de l'Évaluation environnementale des documents d'urbanisme prévue par les articles L121-10 et R124-14 et suivant du code de l'urbanisme, la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de la commune de Ardres a fait l'objet d'un dossier déposé le 28 mars 2014.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique. En application de l'article R.121-15 du code de l'urbanisme, elle figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord - Pas-de-Calais.

Pour le Préfet
Le secrétaire général

Anne LAUBIES

Copie : DDTM 62